JOSÉE LEGAULT
josée.legault@quebecormedia.com

Le fantôme référendaire

Malgré le choc d'une défaite historique, il s'en trouve encore au Parti québécois pour continuer à repousser son option aux calendes grecques.

À l'aube d'une course à la chefferie, les plus craintifs furent les premiers à s'afficher. Côté référendum, Bernard Drainville propose d'attendre au moins jusqu'en 2025. Jean-François Lisée attend que l'«humeur» et l'opinion en décident.

Derrière cette école de l'attente se cache en fait une peur bleue. Une peur qui paralyse l'establishment du parti depuis 1996. Celle de rater ou de perdre un passage au pouvoir pour cause d'un engagement clair à tenir un référendum.

Une paralysie politiquement débilitante pour le PQ et un mouvement souverainiste qui, en réaction, ne cesse de se fissurer depuis presque vingt ans.

À l'aube d'une course à la chefferie, les plus craintifs furent les premiers à s'afficher

C'est précisément contre ce climat d'inertie que l'ex-chef d'Option nationale, Jean-Martin Aussant, s'insurgeait cette semaine à la une du *Devoir*. D'où son appel à «refonder» carrément le PQ et à ne plus confier son gouvernail aux mêmes qui ont contribué à son naufrage.

LA LEÇON ÉCOSSAISE

Par hasard, cette sortie fracassante s'est faite à quelques jours d'un référendum sur l'indépendance de l'Écosse. Au moment même où, contre toute attente, le oui et le non sont au coude-à-coude.

Nonobstant le résultat du 18 septembre, c'est déjà une leçon en soi pour ceux qui, au PQ, attendent les sondages pour décider de leur prochaine plateforme.

Autre hasard, le fantôme du référendum de 1995 vient hanter à son tour la réflexion qui s'enclenche au PQ.

Le documentaire *Nation* de Carl Leblanc le fait par une longue entrevue avec Lucien Bouchard. *Confessions post-référendaires*, co-signé Chantal Hébert et Jean Lapierre, examine divers scénarios hypothétiques d'un oui gagnant.

LA LEÇON DE 1995

Le livre foisonne de révélations éclairantes sur les hypothèses cachées des acteurs politiques fédéraux et canadiens-anglais de l'époque. Sur Jacques Parizeau, par contre, il reprend une thèse qui ne tient pas la route.

Celle d'un premier ministre pressé d'imposer une déclaration unilatérale de souveraineté dès après un oui. Quitte à tasser durement son négociateur en chef, Lucien Bouchard.

En réaction, les trois ex-chefs de la coalition du oui – Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Mario Dumont -, l'ont tous réfutée. En entrevue avec Anne-Marie Dussault, M. Bouchard s'est même dit certain du contraire. Un «homme d'honneur» comme M. Parizeau, disait-il, n'aurait jamais renié sa signature de l'entente tripartite du 12 juin 1995.

Cette entente l'engageait à négocier un partenariat avec le Canada si le oui l'emportait. L'Assemblée nationale était autorisée à déclarer l'indépendance seulement si les négociations étaient jugées «infructueuses».

Cette image faussée d'un Parizeau faisant fi de sa signature et de ses responsabilités d'homme d'État a pourtant la couenne dure. Depuis 95, on aime souvent supposer le pire chez ce «perdant» impénitent…»

Le livre rappelle cependant avec raison que M. Parizeau était préparé de longue date à l'avant et l'après d'un oui. Or, cette tâche colossale lui aurait été impossible s'il était resté le nez collé aux sondages et l'«humeur» du jour avant de s'engager et d'agir.

Une autre leçon à méditer.

PHOTO AGENCE QMI, FRÉDÉRIC AUCLAIR

JET SET

Philippe Berghella et Crystal Miller sont en couple

Philippe Berghella et Crystal Miller ont fait tourner bien des têtes lorsqu'ils se sont présentés ensemble à l'ouverture du Jack Saloon dans le Vieux-Montréal, mercredi. Le chanteur, qui a participé à la dernière édition de *La Voix* dans l'équipe d'Isabelle Boulay et qui fait également partie de la distribution des comédies musicales *Don Juan* et *Sherazade-Les mille et une nuits* était tout souriant aux côtés de sa nouvelle flamme à son arrivée. Chrystal Miller, ex-conjointe de Claude Dubois et mère de ses deux plus jeunes enfants, a confirmé au *Journal* qu'elle formait officiellement un couple avec Philippe depuis un mois.

Toutes les infos people en page 47 du cahier JM

L'ex-mairesse, témoin contre ses coaccusés ?

Condamnée ces derniers jours pour fraude, complot et abus de confiance, l'ex-mairesse de Boisbriand pourrait être appelée à témoigner contre ses coaccusés.

VALÉRIE GONTHIER
Le Journal de Montréal

SYLVIE B. ST-JEAN
Ex-mairesse de Boisbriand

«C'est certain qu'elle est contraignable puisqu'elle n'est plus accusée dans d'autres dossiers», a indiqué Me Brigitte Bélair, une des procureures de la Couronne chargée des dossiers de Sylvie Berniquez St-Jean et des autres coaccusés dans le projet Fiche, la toute première frappe de l'UPAC.

Arrêtée en 2011 pour une histoire de corruption à la ville de Boisbriand, l'ex-mairesse a plaidé coupable en février dernier à quatre chefs d'accusation. Elle a écopé d'une peine de deux ans moins un jour d'emprisonnement à purger chez elle, mardi, au palais de justice de St-Jérôme.

PRÉCISIONS QUI AIDENT

En plaidant coupable, Mme Berniquez St-Jean a fourni de précieuses informations qui pourraient servir lors de procès à venir. Elle a notamment signé un document contenant plusieurs éléments incriminants pour les autres accusés.

«J'ai entendu votre témoignage qui a ajouté des précisions [à la preuve], ce qui va aider la Couronne pour d'autres dossiers. Vous avez collaboré avec les forces de l'ordre», a noté le juge Bellehumeur, en lui imposant une peine d'incarcération à purger dans la collectivité, des travaux communautaires et une probation de deux ans.

Dépeinte comme une «marionnette» qui a fermé les yeux sur un système d'octroi de contrats bien ficelé, celle qui a occupé le poste de première citoyenne de 2005 à 2009 a dit regretter «tous ces gestes» alors qu'elle était mairesse et croit avoir agi «par naïveté et par bonté».

Advenant qu'il soit considéré comme pertinent par l'une des parties lors des procès à venir, le témoignage fait cette semaine en Cour par l'ex-mairesse ne pourra par contre pas être utilisé en preuve contre ses coaccusés.

«Elle devra venir le dire elle-même. Elle devient témoin», a indiqué Me Bélair.

Mme Berniquez St-Jean pourrait être appelée comme témoin tant par la Couronne que la défense. Me Bélair a préféré ne pas dévoiler ses intentions à ce sujet.

France Michaud (ex-v-p de la firme Roche), Rosaire Fontaine (alors ingénieur de BPR-Triax) et Robert Poirier (ex-maire de Boisbriand) doivent subir leur procès le 5 janvier prochain. Le procès de Lino et Guiseppe Zambito (de l'entreprise de construction Infrabec),ainsi que Claude Brière (ancien conseiller municipal) devrait se tenir le 13 mai 2015.